Image not found or type unknown

Droit aux indemnité chomage

Par **nejla**, le **29/10/2012** à **20:16**

Bonsoir suite a un abandon de poste Cdi peut on pretendre a des indemnité chomage?

Par **P.M.**, le **29/10/2012** à **21:12**

Bonjour,
Pas tant que vous n'êtes pas licencié et l'abandon de poste est une très mauvaise méthode car l'employeur n'a aucune obligation de vous licencier et si finalement il y procédait, vraisemblablement pour faute grave, il peut prendre tout son temps, résultat, jusque là, sans ressources, vous ne pouvez pas être embauché(e) par une autre entreprise puisque pas libre de tout engagement et pas plus vous inscrire à Pôle Emploi...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés